

OR. ORS. ORS.
REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-390 du 12 juillet 2015

Chargeant **Monsieur Lionel ZINSOU**, Premier Ministre, Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de l'intérim du Président de la République pour **Addis-Abeba du 12 au 16 juillet 2015.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur Lionel ZINSOU**, Premier Ministre, Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la

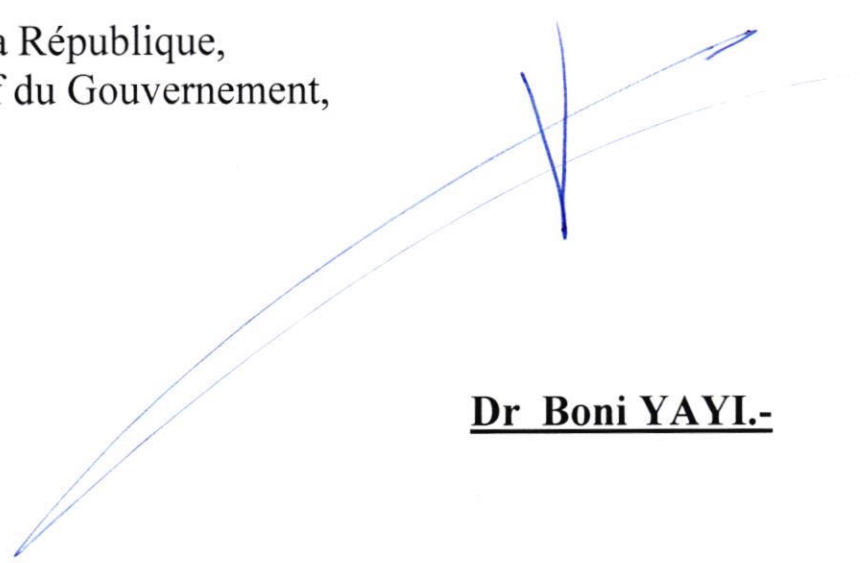
Bonne Gouvernance, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour **Addis-Abeba du 12 au 16 juillet 2015.**

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Lionel ZINSOU**, Premier Ministre, Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.

